

**Southeast Planning Review and Adjustment Committee
Comité de révision de la planification de Sud-Est**

March 24, 2021 at 7:00 pm • 24 mars 2021 à 19h
Webinar • Webinaire

MINUTESprocès-verbal

Committee Members Present/membres du comité presents:

H.J. (Harry) McInroy	Chairman/président
Alexandre Clermont	Committee Member/membre du comité
Stanley Dixon	Committee Member/membre du comité
Linda Estabrooks	Committee Member/membre du comité
Valmont Goguen	Committee Member/membre du comité
Heather Keith	Committee Member/membre du comité
Edgar LeBlanc	Committee Member/membre du comité
Hilyard Rossiter	Committee Member/membre du comité
Randy Trenholm	Committee Member/membre du comité

Staff Present/Staff présents:

Jeff Boudreau	Manager of Subdivision Approvals/Gestionnaire d'approbation des lotissements
Chloë Berezowski	Planner / urbaniste
Phil Robichaud	Planner / urbaniste
Joshua Adams	Planner / urbaniste
Lori Bickford	Planner / urbaniste
Tracey McDonald	Recorder / rapporteuse
Joseph Gothreau	Technical support / soutien technique
Jean-Claude Bourque	Translator / traductrice

Public Present/membres du public présents:

13 people / personnes

1. CALL MEETING TO ORDER /CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE À L'ORDRE

The meeting was called to order at 7:00 pm by Chairman H.J. (Harry) McInroy. He stated for the record that committee member Alexandre Clermont was absent but may join late. / *La séance est ouverte à 19h par H.J. (Harry) McInroy (président). Il a déclaré que tous les membres du Comité sont présents. Il a déclaré pour mémoire que le membre du comité, Alexandre Clermont, était absent mais qu'il pourrait se joindre tardivement.*

Chairman H.J. (Harry) McInroy stated that the Southeast Regional Service Commission continues to provide, to the greatest extent possible during interruptions due to COVID-19, planning and development services. The Commission is following the recommendations of the public health authorities, while recognizing construction as an essential service. Due to the need to proceed with certain meetings of the Planning Review Committee and the Regional Service Commission Council, until further notice, the Committee and Council will proceed with virtual meetings. These meetings will allow Council and Committee members to communicate orally with each other and to hear each other speak. In addition, these meetings will allow the public to hear the members speaking. The right to submit comments under the Community Planning Act will be respected during virtual meetings. Decisions and recommendations made in virtual meetings will have the same force and effect as if they had been made in a face-to-face meeting. / *Le président H.J. (Harry) McInroy a déclaré que la Commission de services régionaux sud-est continue d'assurer, dans toute la mesure du possible pendant l'interruption des activités en raison de la COVID-19, les services d'aménagement et d'urbanisme. La Commission suit les recommandations des*

autorités de la santé publique, tout en reconnaissant la construction comme un service essentiel. Vu la nécessité de procéder avec certaines réunions du Comité de révision de la planification et du Conseil de la Commission de services régionaux, jusqu'à avis contraire, le Comité et le Conseil procéderont avec des réunions en mode virtuel. Ces réunions permettront aux membres du Conseil et du Comité de communiquer oralement entre eux et de s'entendre parler. De plus, ces réunions permettront au public d'entendre les membres qui prennent la parole. Le droit de présenter des observations en vertu de la Loi sur l'urbanisme sera respecté en mode virtuel. Les décisions et recommandations prises lors des réunions virtuelles auront la même force et le même effet que si ces décisions avaient été prises lors d'une réunion en personne.

2. DECLARATION OF CONFLICT OF INTEREST / DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

None / aucune

3. ADOPTION OF THE AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

It was moved by Committee Member Linda Estabrooks and seconded by Committee Member Stanley Dixon to adopt tonight's Agenda as presented. / Il est proposé par Linda Estabrooks, membre du comité, et appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, d'adopter l'ordre du jour ce soir tel quel.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption of the Minutes of the February 24, 2021 meeting. / Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 février 2021.

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Randy Trenholm to adopt the Minutes of the February 24, 2021 meeting as presented. / Il est proposé par Edgar LeBlanc (membre du Comité), appuyé par Randy Trenholm (membre du Comité) d'adopter le procès-verbal de la réunion du 24 février 2021 tel quel.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES / AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

None / aucune

6. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES / DÉROGATIONS, APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- a) Gilles Leblanc, Allée de la Falaise Drive (PID/NID 70235270) Village of/de Cap Pelé - Variance to reduce the required lot width from 54m to 3m and to reduce the required lot area from 4000m² to 264m². / Derogation pour réduire la largeur d'un lot de 54m à 3m et de réduire la superficie d'un lot de 4000m² à 264m² (File/Dossier #21-200) English/Anglais

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to reduce the required lot width from 54m to 3m and to reduce the required lot area from 4000m² to 264m² for the purpose of creating a lot as a beach access. / Membre du personnel Jeff Boudreau a présenté la demande du demandeur pour réduire la largeur d'un lot de 54m à 3m et de réduire la superficie d'un lot de 4000m² à 264m² dans le but de créer un terrain comme accès à la plage.

Staff member Jeff Boudreau demonstrated the existing situation using aerial views and the tentative subdivision plan. He reviewed the applicable policies and regulations. Staff indicated that a more suitable solution would be to either create the access as a right-of-way, convey it to the Village as a public beach access or to create a parcel and attach it to the existing lot. / Membre du personnel Jeff Boudreau a démontré la situation existante à l'aide de vue aérienne et le plan provisoire de subdivision. Il a révisé les politiques et règlements applicables. Le lot proposé, à 7 000 sa m, peut respecter toutes les autres exigences. Le personnel a indiqué qu'une solution plus appropriée consisterait soit à créer un droit de passage pour accès à la plage, donner cette accès aux village comme accès publique, soit à créer une parcelle et à l'attacher au terrain existant.



Internal and external departments were contacted for comments. / *On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.*

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. No comments were received. / *Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété proposée. On n'a pas obtenu de commentaire.*

Staff are in agreement that the criteria used to evaluate a variance has not been satisfied. Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que les critères utilisés afin d'évaluer une dérogation ont été respectés. Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Committee Member Alexandre Clermont joined the meeting at this time, 7:14 pm / *Alexandre Clermont (membre du comité) se joint à la réunion à ce moment, 19 h 14.*

Chairman H.J. (Harry) McInroy questioned if the applicant was present and would like to address the Committee. The applicant, Gilles LeBlanc, informed the Committee that the existing beach access is no longer a safe access due to coastal erosion. He also indicated that a colony of cliff swallows, which he indicated are an endangered species, has nested in the cliffs at this location. Chairman H.J. (Harry) McInroy cautioned the over use or mis use of a variance when other options are available. The applicant indicated that the alternatives were not acceptable to the present owner. / *H..J. (Harry) McInroy (président) souhaite savoir si le demandeur est présent et s'il souhaite s'adresser au comité. Le demandeur, Gilles LeBlanc, informe le comité que l'accès actuel à la plage n'est plus sûr en raison de l'érosion côtière. Il indique aussi qu'une colonie d'hirondelles à front blanc, qui, comme il l'a fait remarquer, est une espèce en danger, niche dans les falaises à cet endroit. Le président H.J. (Harry) McInroy émet une mise en garde contre l'utilisation abusive ou contre indiquée d'une dérogation lorsque des solutions de rechange sont disponibles. Le demandeur indique que les solutions de rechange n'étaient pas acceptables pour le propriétaire actuel.*

Committee Member Edgar LeBlanc questioned if the municipality taking over the property as a public beach access was a possible solution and if this was presented as one. Staff member Jeff Boudreau responded that these are private properties and the municipality would not get involved unless asked. He agreed that this was an option but not one entertained by the landowner and, whatever happens, must be with her consent. / *M. Edgar Leblanc, membre du comité, demande si la prise en charge de la propriété par la municipalité pour en faire un accès public à la plage est une solution envisageable et si cette possibilité a été prise en considération. Jeff Boudreau, membre du personnel, lui répond qu'il s'agit de propriétés privées et que la municipalité ne se mêlera pas de ce dossier à moins qu'on ne lui en fasse la demande. Il convient qu'il s'agit d'une solution possible mais non envisagée par le propriétaire foncier, et peu importe la suite des événements, ce dernier doit consentir à toute solution.*

It was moved by Committee Member Linda Estabrooks and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee REFUSE the variances to reduce the lot width to 3m and to reduce the lot area to 264m² as the requests are not reasonable, they are not good for the development of the land, and are not in general conformity with the regulation. / *Il est proposé par, Linda Estabrooks, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que le Comité de Révision de la Planification Sud-est REFUSE les dérogations de réduire la largeur requis à 3m, et la superficie à 264m parce que les demandes ne sont pas raisonnable, elles ne sont pas bonne pour le développement du terrain, et elles ne sont pas en accord avec le règlement.*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Terry Rossiter, Falcon Ridge Drive (PID/NID 05074190), Village of/de Alma - Conditional Use for a 6 unit cottage cluster, subject to terms and conditions / *Usage conditionnel pour un groupe de six chalets, sous réserve des modalités et conditions (File/Dossier # 21-346) English/Anglais*

Staff member Chloë Berezowski presented the request of the applicant for a 6 unit cottage cluster. This is a permitted use subject to terms and conditions. / *La membre du personnel Chloë Berezowski a présenté la demande pour un groupe de six chalets. Il s'agit d'une utilisation autorisée soumise aux termes et conditions.*

Staff member Chloë Berezowski reviewed the related policies and regulations and pointed out

on an aerial view and site photos the proposed site. The lot size is large and is located at the end of a cul-de-sac, providing minimal impact on traffic and the surrounding area. The property is currently not serviced by Village sewage, but will be in the future. Alternative options are being discussed with the Department of Public Safety for an on-site septic system. / Chloë Berezowski (membre du personnel) passe en revue les politiques et les règlements connexes, et il montre le site proposé sur une vue aérienne et des photos du site. Le terrain est grand et situé au bout d'un cul-de-sac, ce qui a un impact minimal sur la circulation et la zone environnante. À l'heure actuelle, la propriété n'est pas desservie par le réseau d'égouts du village mais elle le sera dans l'avenir. Des solutions de rechange font l'objet de discussions avec le ministère de la Sécurité publique en vue de la fourniture d'un système septique sur place.

Internal and external departments were contacted for comments. / On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.

Notices were sent to property owners within 60 metres of the proposed property. Two calls and an email were received seeking clarification of the request, but no concerns were raised. / Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 60 mètres de la propriété proposée. Deux appels et un e-mail ont été reçus pour obtenir des éclaircissements sur la demande, mais elle n'a exprimé aucune préoccupation.

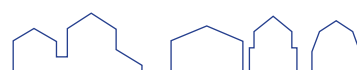
Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Chloë Berezowski read the staff recommendation into the record. / Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Chloë Berezowski (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Chairman H.J. (Harry) McInroy questioned if the applicant was present and would like to address the Committee. The applicant, Terry Rossiter, had no additional comments but would answer any questions of the Committee. / H..J. (Harry) McInroy (président) souhaite savoir si le demandeur est présent et s'il souhaite s'adresser au comité. Le demandeur, Terry Rossiter, n'a pas de commentaire à ajouter, mais il est prêt à répondre aux questions du comité.

Neighbouring land owner, Karen Burke, questioned the existing covenants on the property. Staff member Lori Bickford explained that covenants are placed by a developer and are not enforceable through the planning commission. Karen Burke questioned the possibility of the Village septic system being extended to reach the proposed property. Staff member Chloë Berezowski responded that, at this time, the Village doesn't have a plan in place to extend the sewerage line but it is something they are working on. / La propriétaire d'un terrain voisin, Karen Burke, pose une question sur les clauses restrictives ou servitudes existantes visant la propriété. Lori Bickford, membre du personnel, explique que les servitudes sont mises en place par un développeur et ne peuvent être exécutées par la commission d'urbanisme. Karen Burke demande s'il est possible que le réseau d'égouts du Village soit prolongé jusqu'à la propriété proposée. Chloë Berezowski, membre du personnel, répond que pour le moment, le Village n'a pas de plan de prolongation du réseau d'égouts mais que cette question est à l'étude.

Committee Member Edgar LeBlanc questioned the indication of a future street on the site plan. Staff member Chloë Berezowski responded that the site plan was drawn on an old plan and that, to her knowledge, no future street was planned. Committee Member Edgar LeBlanc expressed that with future development, traffic may be a concern. / Edgar LeBlanc, membre du comité, pose une question sur l'indication d'une rue future sur le plan du site. Chloë Berezowski, membre du personnel, lui répond que le plan du site a été établi à partir d'un ancien plan et qu'à sa connaissance, aucune rue n'était prévue dans l'avenir. M. Leblanc ajoute qu'avec le développement prévu dans l'avenir, la circulation routière peut devenir un problème.

It was moved by Committee Member Hilyard Rossiter and seconded by Committee Member Alexandre Clermont that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVES the conditional use application by Terry Rossiter for a six unit cottage cluster for the property located on Falcon Ridge Drive and known as PID 05074190, subject to the following conditions: / Il est proposé par, Hilyard Rossiter, membre du comité, et appuyé par Alexandre Clermont, membre du comité, que le Comité de Révision de la Planification Sud-est APPROUVE la demande d'utilisation conditionnelle de Terry Rossiter pour un groupe de chalets de six unités pour la propriété située sur Falcon Ridge Drive et connue sous le NID 05074190, sous réserve des conditions suivantes:



1. **That the development meets the general conformity of the provided plan. / Que l'aménagement respecte la conformité générale du plan prévu.**
2. **That prior to the approval of a building and/or development permit, if the lot will be serviced by a private septic system, an approval from the Department of Public Safety is required. / Qu'une approbation du ministère de la Sécurité publique soit obtenue avant l'approbation d'un permis de construire et/ou d'aménagement si le lot doit être desservi par une installation septique privée.**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c) Robert Geddes, chemin Churchhill Road (PID/NID 00608414), LSD/DSL de Elgin - Variance to reduce minimum lot width / Dérogation pour réduire la largeur minimum d'un lot (File/Dossier # 21-202) English/Anglais

Staff member Phil Robichaud presented the request of the applicant to create a lot for residential purposes while leaving a remnant lot with a frontage of 29.218 m. The Provincial Subdivision Regulation requires 54 m for an unserviced lot. Each proposed lot has an existing dwelling and septic system. / *Phil Robichaud (membre du personnel) a présenté la demande du requérant de créer un terrain à des fins résidentielles tout en laissant un lot restant avec une façade de 29,218 m. Le règlement provincial de lotissement exige 54 m pour un lot non desservi. Chaque lotissement proposé comporte une habitation existante et un système septique.*

Staff member Phil Robichaud reviewed the related policies and regulations and pointed out on an aerial view and site photos the proposed site. The proposed lots can meet all other requirements. / *Phil Robichaud (membre du personnel) passe en revue les politiques et les règlements connexes, et il montre le site proposé sur une vue aérienne et des photos du site. Les lots proposés peuvent respecter toutes les autres exigences.*

Internal and external departments were contacted for comments. / *On a communiqué avec des services internes et externes aux fins de commentaires.*

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. A few calls were received but no concerns were raised. / *Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 100 mètres de la propriété proposée. Quelques appels furent reçus demandant de la clarification sur la demande, mais il n'y avait aucune préoccupation.*

Staff are in agreement that the criteria used to evaluate a variance has been satisfied. Staff member Phil Robichaud read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que les critères utilisés afin d'évaluer une dérogation ont été respectés. Phil Robichaud (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Chairman H.J. (Harry) McInroy questioned if the applicant was present and would like to address the Committee. The applicant, Robert Geddes, had no additional comments but would answer any questions of the Committee. / *H..J. (Harry) McInroy (président) souhaite savoir si le demandeur est présent et s'il souhaite s'adresser au comité. Le demandeur, Robert Geddes, n'a pas de commentaire à ajouter, mais il est prêt à répondre aux questions du comité.*

It was moved by Committee Member Linda Estabrooks and seconded by Committee Member Hilyard Rossiter that the variance request presented by the property owner, Robert Geddes, to reduce the minimum lot width for the remnant on the subdivision plan prepared by Daigle Surveys titled Robert Thomas Geddes Et Ux Subdivision with the job number 15507-1, to a width of 29.218 meters, located on Church Hill Road known as PID 00608414 be ACCEPTED because the request is reasonable, follow the intent of Regulation and good for the development of the property. / Il est proposé par, Linda Estabrooks, membre du comité, et appuyé par Hilyard Rossiter, membre du comité, que la demande de dérogation présentée par le propriétaire, Robert Geddes, afin de réduire la largeur minimale du lot reliquat sur le plan de lotissement préparé par Daigle Surveys intitulé Robert Thomas Geddes Et Ux Subdivision avec le numéro de travail 15507-1, à une largeur de 29,218 mètres, situé sur le chemin Church Hill connu sous le NID 00608414 soit ACCEPTÉE parce que la demande est raisonnable, conforme à l'intention du règlement et bonne pour le développement de la propriété.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- d) Joseph Reginald Brine on behalf of/au nom de Emile F Bourque, Route 950 (PID/NID 00839217), Beaubassin East Rural Community/Communauté rurale de Beaubassin-est - Variance to reduce minimum lot width / Dérogation pour réduire la largeur minimum d'un lot (File/Dossier # 21-208) English/Anglais

Staff member Phil Robichaud presented the request of the applicant to reduce the minimum lot width to 20 m where the Provincial Subdivision Regulation requires 54 m for an unserviced lot. / Membre du personnel Phil Robichaud a présenté la demande du requérant de réduire la largeur minimale du lot à 20 m où 54m est requis par le Règlement de subdivision provincial pour un lot non servis.

Staff member Phil Robichaud reviewed the related policies and regulations and pointed out on an aerial view and site photos the proposed site. The subdivision plan is dealing with an existing situation with two 20 m accesses. This was the minimum width for a road when the subdivision plan was approved. Today's minimum standard is 24 metres. The proposed lots can meet all other requirements. / Phil Robichaud (membre du personnel) passe en revue les politiques et les règlements connexes, et il montre le site proposé sur une vue aérienne et des photos du site. Le plan de lotissement traite d'une situation existante avec deux accès existants de 20 m, qui était la largeur minimale pour une nouvelle route lorsque le plan de lotissement a été approuvé. La norme actuelle est de 24 mètres. Les lots proposé peut respecter toutes les autres exigences.

Internal and external departments were contacted for comments. / On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.

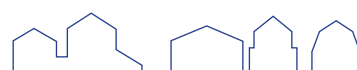
Notices were sent to property owners within 60 metres of the proposed property. A few calls were received but no concerns were raised. Three objections to the request were received siting insufficient information regarding future plans for the property. Staff member Phil Robichaud read the letters into the record. / Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 60 mètres de la propriété proposée. Quelques appels furent reçus demandant de la clarification sur la demande, mais il n'y avait aucune préoccupation. Trois objections à la demande ont été reçues pour des informations insuffisantes sur les plans futurs du bien. Phil Robichaud (membre du personnel) lit les lettres à voix haute.

Staff are in agreement that the criteria used to evaluate a variance has been satisfied. Staff member Phil Robichaud read the staff recommendation into the record. / Le personnel est d'avis que les critères utilisés afin d'évaluer une dérogation ont été respectés. Phil Robichaud (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Chairman H.J. (Harry) McInroy questioned if the applicant was present and would like to address the Committee. Shawn Bourque, the executor of the estate of Emile Bourque, indicated that the land may be used as an orchard but, at present, there was no definitive plan for future development. / H..J. (Harry) McInroy (président) souhaite savoir si le demandeur est présent et s'il souhaite s'adresser au comité. Shawn Bourque, l'exécuteur de la succession d'Émile Bourque, indique que le terrain pourrait être utilisé comme verger mais à l'heure actuelle, aucun plan définitif n'a été établi pour le futur.

Neighbouring land owner, Brian Eberhardt, expressed concerns that the land would need to be cleared to convert it to an orchard which could result in drainage issues and that the 20 m access would not be adequate for heavy equipment traffic. Staff member Phil Robichaud reminded the Committee that the future use on the land was outside the scope of the application before the Committee at this time. He added that 24 m would be the minimum permitted to create a road but, in this situation, 20 m is acceptable as it is only creating an access to the property. / Un propriétaire d'un terrain avoisinant, Brian Eberhardt, soulève des préoccupations relativement à la conversion du terrain en verger étant donné qu'il faudrait défricher le terrain et que cela pourrait entraîner des problèmes de drainage vu que l'accès de 20 m ne serait pas adéquat pour permettre la circulation d'équipement lourd. Phil Robichaud, membre du personnel, rappelle aux membres du comité que l'utilisation future du terrain ne relève pas de la portée de la demande soumise au comité pour le moment. Il ajoute qu'une largeur minimale de 24 m serait exigée pour créer un chemin, mais dans ce cas précis, une largeur de 20 m est acceptable étant donné qu'il s'agit seulement de créer un accès à la propriété.

It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Heather Keith that the variance request by Joseph Reginald Brine on behalf of Emile F Bourque for



a variance to reduce the width of the remnant lot to 20 meters and to reduce the width of lot 21-1 to 20 meters on the subdivision plan Emilie F. Bourque Subdivision prepared by G.J. Desprès & Assoc. (1995) with the job number 2021-011, located on Route 950 in the Rural Community of Beaubassin-East and known as PID 00839217 be APPROVED with the following condition because the variance request, is reasonable, it does not compromise the original intent of the subdivision plan and it does not compromise the intent of the subdivision regulation. / *Il est proposé par, Edgar LeBlanc, membre du comité, et appuyé par Heather Keith, membre du comité, que la demande de dérogation de Joseph Reginald Brine au nom d'Emilie F Bourque pour une dérogation pour réduire la largeur du lot restant à 20 mètres et la largeur du lot 21-1 à 20 mètres sur le plan de lotissement Emilie F. Bourque Subdivision préparé par G.J. Desprès & Assoc. (1995) avec le numéro de poste 2021-011, situé sur la route 950 dans la communauté rurale de Beaubassin-Est et connu sous le NID 00839217 soit APPROUVÉ avec la condition suivante parce que la demande de dérogation est raisonnable, elle ne compromet pas l'intention initiale du plan de lotissement et elle ne promet pas l'intention du règlement de lotissement.*

1. **That the portions of the lots with a width of 20 meters clearly indicate a “no build zone” / Que les portions des lots avec une largeur de 20 mètres indiquent clairement une « zone de non-construction »**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- e) SGK Atlantic Limited on behalf of/au nom de Martime Cold Storage Limited, 4987 Route 15 (PID/NID 70663976), Beaubassin East Rural Community/Communauté rurale de Beaubassin-est - Variance to increase the maximum height for an addition on a industrial building / Dérogation pour augmenter la hauteur maximum permise pour une addition sur un bâtiment industriel (File/ Dossier # 21-324) English/Anglais

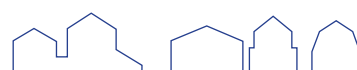
Staff member Phil Robichaud presented the request of the applicant to increase the maximum height for an addition to a new main building to 19.5 m. The maximum height permitted in the industrial zone is 15 m under the Beaubassin East Rural Plan. / *Phil Robichaud, membre du personnel, présente la demande d'un requérant qui veut une augmentation de la hauteur maximale autorisée pour un ajout à un nouvel immeuble principal pour porter celle-ci à 19,5 m. La hauteur maximale permise dans la zone industrielle est de 15 m en vertu du Plan de la Communauté rurale de Beaubassin Est.*

Staff member Phil Robichaud reviewed the related policies and regulations and pointed out on an aerial view and site photos the proposed site. Staff explained that a condition of a recent rezoning was to place the equipment necessary for the ventilation of the freezer inside the building to minimize the noise. The applicant is proposing to frame a structure on the roof to enclose the ventilation equipment. Therefore, the maximum height is being exceeded. / *Phil Robichaud (membre du personnel) passe en revue les politiques et les règlements connexes, et il montre le site proposé sur une vue aérienne et des photos du site. Le personnel a expliqué qu'une des conditions d'un récent rezonage était de placer l'équipement nécessaire à la ventilation du congélateur à l'intérieur du bâtiment afin de minimiser le bruit. Le demandeur propose d'encadrer une structure sur le toit pour y enfermer l'équipement de ventilation. Par conséquent, la hauteur maximale est dépassée.*

Notices were sent to property owners within 60 metres of the proposed property. No comments were received. / *Des avis furent envoyés aux propriétaires immobiliers à l'intérieur de 60 mètres de la propriété proposée. On n'a pas obtenu de commentaire.*

Staff are in agreement that the criteria used to evaluate a variance has been satisfied. Staff member Phil Robichaud read the staff recommendation into the record. / *Le personnel est d'avis que les critères utilisés afin d'évaluer une dérogation ont été respectés. Phil Robichaud (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Committee Member Alexandre Clermont commented that typically a mechanical penthouse is not considered storage so it would not be factored into the building height. He questioned if, in a situation where an antenna was placed on the roof, would it require an amendment. Staff member Phil Robichaud agreed that, under normal circumstances, the National Building Code would not consider the mechanical system or an antenna when calculating the height. However, this was a variance to the rural plan which has a definition of height that it is measured from grade to the maximum point of the building. / *Alexandre Clermont, membre du comité, souligne que généralement un local des installations mécaniques n'est pas considéré comme un entrepôt et que*



par conséquent il ne devrait pas être pris en compte dans la hauteur d'un immeuble. Il demande si, advenant le cas où l'on placerait une antenne sur le toit, il faudrait prévoir une modification. Phil Robichaud, membre du personnel, convient que, dans des circonstances normales, le Code national du bâtiment ne prendrait pas en considération les installations mécaniques ou une antenne pour calculer la hauteur d'un bâtiment. Cependant, cela constituerait une dérogation au plan rural qui définit la hauteur comme allant du niveau du sol jusqu'au point le plus élevé du bâtiment.

It was moved by Committee Member Linda Estabrooks and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the variance request presented by SGK Atlantic LTD on behalf of Maritime Cold Storage LTD in order to increase the maximum height to 19.5 meters for an addition on an existing industrial building, located at 4987 Route 15 and known as PID 70663976 be ACCEPTED because the request is reasonable, follow the intent of the Rural Plan and good for the development of the property. / Il est proposé par, Linda Estabrooks, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que la demande de dérogation présentée par SGK Atlantic LTD, au nom de Maritime Cold Storage LTD, afin d'augmenter la hauteur maximale à 19,5 mètres pour un ajout sur un bâtiment industriel existant, situé au 4987 Route 15 et connu sous le numéro NID 70663976 soit ACCEPTÉE parce que la demande est raisonnable, elle respecte l'intention du plan rural et elle est bonne pour le développement de la propriété.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TENTATIVE SUBDIVISIONS / LOTISSEMENTS PROVISOIRES

None / aucune

8. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS / QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

- a) Christine Duguay on behalf of/au nom de Alfred Cormier & Ernest Landry, 12 & 18 rue Vienneau Street (PID/NID 01101351, 01101369 & 70436886) Village of/de Cap-Pelé - Rezoning from Rural Residential and from Light Industrial to General Commercial to permit a new gas station / Rezoning de résidentielle rurale et de industries légères à commerce général afin de permettre une nouvelle station de service (File/Dossier #21-103) English/Anglais

Staff member Josh Adams presented the request of the applicant to rezone two properties from Rural Residential to General Commercial and one property from Industrial to General Commercial to accommodate a new service station, associated retail and a restaurant. / Josh Adams (membre du personnel) a présenté la demande du demandeur de modifier le zonage de deux propriétés de la résidence rurale à la propriété commerciale générale et une propriété de la propriété industrielle à la propriété commerciale générale pour accueillir une nouvelle station-service, un commerce de détail associé et un restaurant.

Staff member Josh Adams reviewed the timeline associated with the application process and discussed the relevant policies and regulations. He indicated that the site plan submitted should be treated as a conceptual plan as there were factors of the development still undetermined. / Josh Adams (membre du personnel) examine l'échéancier du processus de demande, et il aborde les politiques et les règlements pertinents. Il indique que le plan du site soumis devrait être traité comme un plan conceptuel étant donné que certains facteurs du projet de développement demeurent indéterminés.

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Josh Adams read the staff recommendation into the record. / Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Josh Adams (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Committee Member Edgar LeBlanc expressed that it was difficult to render a decision without tangible details. Staff member Josh Adams recognized the difficulty of forming a decision without all the information but the question before the Committee is whether this property is appropriate for the proposed use. He stated that there are standards in the Rural Plan and conditions being proposed that would mitigate potential issues that may arise as the details of the development are determined. / Edgar LeBlanc, membre du comité, indique qu'il est difficile de prendre une décision sans avoir tous les renseignements tangibles. Josh Adams, membre du personnel, reconnaît qu'il est difficile de prendre une décision sans avoir toute l'information requise mais la question à débattre par le comité consiste à déterminer si la propriété peut se prêter à l'utilisation proposée. Il ajoute que

les normes figurant dans le plan de la communauté rurale et les conditions proposées atténueraient les problèmes qui pourraient se présenter quand les renseignements détaillés sur le développement seront déterminés.

Committee Member Edgar LeBlanc questioned whether the Department of Transportation or the Village was responsible for approving an access. Staff member Josh Adams responded that the Village is responsible for approving access on all road except when it is a controlled access highway such as Bas Cap Pelé. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, demande si c'est le ministère des Transports ou le Village qui a la responsabilité d'approuver un accès. Josh Adams, membre du personnel, répond que le Village a la responsabilité d'autoriser l'accès pour toutes les routes sauf quand il s'agit d'une route à accès limité comme Bas Cap Pelé.*

Chairman H.J. (Harry) McInroy expressed that the key issue is whether the location is suitable for general commercial use. / *Le président H.J. (Harry) McInroy indique que le principal problème consiste à déterminer si l'emplacement se prête à un usage commercial général.*

Staff member Josh Adams indicated that a site plan will be attached to the rezoning and the final development must be in general conformity of the plan. If staff determines that it is not, the applicant would have to go back through the process. Committee Member Edgar LeBlanc questioned what would happen if the property was sold. Staff member Josh Adams responded that the conditions imposed would stay with the property regardless of the owner. / *Josh Adams, membre du personnel, indique qu'un plan du site sera joint au plan de rezonage et que le plan d'aménagement final doit être conforme de manière générale avec le plan. Si le personnel détermine qu'il n'est pas conforme, le demandeur devra recommencer le processus. Edgar LeBlanc, membre du comité, demande ce qui se produirait si la propriété était vendue. Josh Adams, membre du personnel, répond que les conditions imposés à la propriété resteraient les mêmes indépendamment du propriétaire.*

Committee Member Alexandre Clermont clarified that the question to be considered is are these 3 separate properties appropriate for a commercial use. Staff member Josh Adams confirmed but added that the use would not be wide open as the location would be tied to the general conformity of the site plan. / *Alexandre Clermont, membre du comité, précise que la question à déterminer est la suivante, ces trois propriétés distinctes sont-elles appropriées pour un usage commercial. Josh Adams, membre du personnel, confirme ce point mais il ajoute que l'usage ne serait pas illimité car l'emplacement devrait respecter la conformité générale du plan du site.*

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Linda Estabrooks that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee RECOMMENDS to the Village of Cap-Pelé Council to approve the rezoning request by Christine Duguay to rezone the properties located along Vienneau Road and bearing PIDs 01101351, 01101369 & 70436886 from Rural Residential and Industrial to General Commercial to accommodate a service station, as described in draft by-law No. A-005-21Z, because the request meets in the intent of the Cap-Pelé Rural Plan, subject to the following conditions: / Il est proposé par, Randy Trenholm, membre du comité, et appuyé par Linda Estabrooks, membre du comité, que le Comité de révision et de la planification du Sud-Est RECOMMANDE au Conseil du village de Cap-Pelé d'approuver la demande de changement de zonage présentée par Christine Duguay en ce qui concerne les propriétés situées le long du chemin Vienneau (NID 01101351, 01101369 et 70436886), de résidentiel rural et industriel à commercial général pour y installer une station-service, tel que décrite dans l'ébauche d'arrêté de zonage A-005-21Z, parce que la demande respecte l'objectif du Plan rural de Cap-Pelé, sous réserve des conditions suivantes :

- a) **That the property be developed in general conformity with the site plan attached in Schedule A-21ZD/ Que la propriété soit développée en conformité générale avec le plan de site ci-joint en Annexe A-21ZD;**
- b) **That prior to the issuance of a building and/or development permit, a drainage plan prepared by a licensed engineer be approved by the Village of Cap-Pelé / Qu'avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement, un plan de drainage préparé par un ingénieur certifié soit approuvé par le Village de Cap-Pelé;**
- c) **That a final as-built drainage plan prepared by a licenced engineer be submitted and approved by the Village of Cap-Pelé prior to closing the building permit file / Qu'un plan de drainage final « as-built » préparé par un ingénieur certifié soit soumis au Village de Cap-Pelé et approuvé par ce dernier avant qu'on ferme le dossier du permis de construction;**



- d) That prior to the issuance of a building and/or development permit, a confirmation be received by the Department of Environment that no environmental impact study is required for the project. However, if an environmental impact study is required, a copy of the certificate of determination shall be provided to the Southeast Regional Service Commission prior to the issuing of a building and/or development permit / *Qu'avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement, une confirmation soit soumise par le ministère de l'Environnement qu'aucune étude d'impact sur l'environnement ne soit requis pour le projet. Toutefois, si une étude d'impact sur l'environnement est requise, une copie du certificat de détermination doit être fournie à la Commission de services régionaux Sud-Est avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement;*
- e) That prior to the issuance of a building and/or development permit, a copy of the provincial approval for petroleum storage be provided / *Qu'avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement, une copie de l'approbation provinciale pour l'installation de stockage des produits de pétroliers soit soumise;*
- f) That prior to the issuance of a building and/or development permit, an approval from a licenced engineer be submitted that confirms that the location of the accesses are secure / *Qu'avant l'émission d'un permis de construction et/ou d'aménagement, une approbation soit reçue d'un ingénieur certifié qui confirme que la localisation des accès sont sécuritaires;*
- g) That nothing will restrict the property owner from applying for a variance under section 55 of the Community Planning Act for zoning provisions that are not covered under the scope of this By-law. / *Que rien ne va empêcher le propriétaire à faire une demande dérogation sous l'article 55 de la Loi sur l'urbanisme pour des dispositions de zonage qui ne sont pas adressées dans cet arrêté.*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Peter Grandy, 8572 rue Main Street (PID/NID 00608943) Village of/de Alma - Rezoning from Commercial to Integrated Development to permit shipping containers for storage / *Rezonage de Commercial à Aménagement Intégré afin de permettre des conteneurs maritimes pour l'entreposage (File/Dossier #21-096) English/Anglais*

Staff member Josh Adams presented the request of the applicant to rezone a property from the Commercial zone to the Integrated Development zone to permit shipping containers to store materials related to the business of the Holy Whale Brewery. / *Josh Adams, membre du personnel, présente la demande d'un requérant visant le rezonage d'un propriété pour que la zone commerciale soit modifiée en zone d'aménagement intégré afin de permettre la mise en place de conteneurs pour entreposer des matériaux liés à l'entreprise Holy Whale Brewery.*

Staff member Josh Adams reviewed the timeline associated with the application process and discussed the relevant policies and regulations. The Integrated Development zone is a tool that can be used to accommodate a specific proposal that is not otherwise permitted by the Rural Plan. / *Josh Adams (membre du personnel) examine l'échéancier du processus de demande, et il aborde les politiques et les règlements pertinents. La zone d'aménagement intégrée est un outil qui peut servir à répondre aux besoins d'un projet spécifique, projet qui autrement ne serait pas autorisé en vertu du plan rural.*

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Josh Adams read the staff recommendation into the record. / *Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Josh Adams (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Committee Member Edgar LeBlanc questioned if there were no setbacks for property lines. Staff member Josh Adams responded that there were no setbacks in the general commercial zone for the side and rear property lines and the setback to the road was 1.5 metres. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, demande s'il y a des distances de recul relativement aux limites de la propriété. Josh Adams, membre du personnel, répond qu'il n'y a pas de distance de recul dans la zone commerciale générale en ce qui concerne les limites latérales et arrières de la propriété et que la distance de recul de la route était de 1,5 mètre.*

It was moved by Committee Member Hilyard Rossiter and seconded by Committee Member Linda Trenholm that the Southeast Regional Planning Review and Adjustment Committee RECOMMENDS to Alma Village Council to approve the rezoning request submitted by Peter Grandy for the

property located at 8572 Main Street in the Village of Alma and bearing PID 00608943, to rezone from Commercial to Integrated Development to accommodate shipping containers for storage, as described in draft By-Law NO. 97-1, subject to the following conditions: / *Il est proposé par, Hilyard Rossiter, membre du comité, et appuyé par Linda Trenholm, membre du comité, que le Comité de révision et de la planification du Sud-Est RECOMMANDE au Conseil du village d'Alma d'approuver la demande de rezonage de Peter Grandy pour la propriété situé au 8572 rue Main dans le village d'Alma et portant le NID 00608943, pour rezoner de Commerciale à Aménagement Intégré pour accommoder des conteneurs d'expédition pour le stockage, sous réserve des conditions suivantes :*

- a) **That the permitted uses on the property be limited to a single unit dwelling and storage; / Que les utilisations autorisées sur la propriété se limitent à une seule unité d'habitation et de stockage;**
- b) **That shipping containers be permitted on the property to accommodate storage, and that notwithstanding section 7.5.2 of the Village of Alma Rural Plan, the shipping containers be located and designed in general conformity with the attached site plan and drawings in Schedule D-1; / Que les conteneurs d'expédition soient autorisés sur la propriété pour permettre le stockage, et que nonobstant la section 7.5.2 du plan rural du village d'Alma, les conteneurs d'expédition soient situés en conformité générale avec le plan du site et les dessins de l'annexe D-1 ci-joints;**
- c) **That prior to the erection of shipping containers on the property, the owner must obtain a building and development permit from the Southeast Regional Service Commission; / Que le propriétaire obtienne un permis de construction et d'aménagement auprès de la Commission de services régionaux Sud-Est avant d'installer des conteneurs d'expédition sur la propriété.**

MOTION CARRIED / MOTION ADOPTÉE

Yeas / Pour - 8

(Chairman H.J. (Harry) McInroy, Stanley Dixon, Linda Estabrooks, Valmont Goguen, Heather Keith, Edgar LeBlanc, Hilyard Rossiter, Randy Trenholm)

Nays / Contre - 1

(Alexandre Clermont)

- c) Edmond Gagnon LTD, 9 chemin Quai des Robichaud Road (PID/NID 70623376, 00854588, 00855098 and/et 70138276) Beaubassin East Rural Community/Communauté rurale de Beaubassin-est - Rezoning to the RM Zone / Rezonage à la zone RM (File/Dossier # 20-2602) French/Français

Staff member Phil Robichaud presented the request of the applicant to rezone the proposed properties from the Rural Residential zone to the Medium Density Residential zone to allow the construction of a 19 unit dwelling for seasonal workers. / *Membre du personnel Phil Robichaud a présenté la demande du requérant de rezoner la propriété proposée de la zone résidentielle rurale à la zone résidentielle moyenne densité afin de permettre la construction d'un logement de 19 logements pour les travailleurs saisonniers.*

Staff member Phil Robichaud reviewed the timeline associated with the application process and discussed the relevant policies and regulations. / *Phil Robichaud (membre du personnel) examine l'échéancier du processus de demande, et il aborde les politiques et les règlements pertinents.*

Internal and external departments were contacted for comments. / *On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.*

Staff member Phil Robichaud indicated that the property appears to be too small for the proposed development. In addition, staff determined that there was not sufficient information regarding sewerage, drinking water, and access to ensure that the development would not have a negative impact on the environment and community. Staff were in agreement that the request is not considered reasonable. Staff member Phil Robichaud read the staff recommendation into the record. / *Phil Robichaud, membre du personnel, indique que la propriété ne semble pas assez grande pour l'aménagement proposé. De plus, le personnel a déterminé que nous n'avons pas suffisamment de renseignements sur le système d'égouts, l'approvisionnement en eau potable et l'accès pour assurer que l'aménagement n'ait pas de répercussions négatives sur l'environnement et sur la communauté. Le personnel était d'accord pour dire que la demande n'était pas considérée comme raisonnable. Phil Robichaud (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Committee Member Edgar LeBlanc questioned if the dwelling would be occupied year round or seasonal. Staff member Phil Robichaud responded that the intent is to accommodate seasonal

workers but the conditions are treated as a full time use. Committee Member Edgar LeBlanc questioned if the units could be subleased in the off season. Staff confirmed that they could. / *Edgar LeBlanc, membre du comité, demande si l'habitation serait occupée pendant toute l'année ou seulement sur une base saisonnière. Phil Robichaud, membre du personnel, répond que l'habitation vise à accueillir les travailleurs saisonniers mais que les conditions sont imposées en fonction d'une utilisation à l'année longue. Edgar LeBlanc, membre du comité, demande si les unités de logement pourraient être sous-louées durant la saison morte. Le personnel a confirmé qu'elles pourraient l'être.*

It was moved by Committee Member Alexandre Clermont and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee RECOMMEND to the Rural Community of Beaubassin East Council to DENY the rezoning application by Samuel Cormier on behalf of Edmond Gagnon, for the property located along Route 133 and bearing PID 70623376, 00854588, 00855098 and 70138276, in Beaubassin East, as described in draft Bylaw 09-1AAA, to rezone the property from Rural Residential to Medium Density Residential to accommodate a 19 unit dwelling for seasonal workers as the request does not meet the intent of the rural plan. / *Il est proposé par, Alexandre Clermont, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud-est RECOMMANDE au conseil de la communauté rurale de Beaubassin Est de REJETER la demande de rezonage de Samuel Cormier au nom d'Edmond Gagnon, pour la propriété située le long de la route 133 et portant les NID 70623376, 00854588, 00855098 et 70138276, à Beaubassin-Est, tel que décrit dans l'ébauche de l'arrêté 09-1AAA, afin de modifier le zonage de la propriété de Résidentiel rural à Résidentiel de densité moyenne pour accueillir une habitation de 19 unités pour les travailleurs saisonniers, car la demande ne répond pas à l'intention du plan rural.*

MOTION CARRIED / MOTION ADOPTÉE

Yeas / Pour - 8

(Chairman H.J. (Harry) McInroy, Alexandre Clermont, Stanley Dixon, Linda Estabrooks, Valmont Goguen, Heather Keith, Hilyard Rossiter, Randy Trenholm)

Nays / Contre - 1

(Edgar LeBlanc)

- d) Village of/de Salisbury - Map amendment to add zoning to 2 residential properties on the Zoning Map. / *Modification de la carte pour ajouter le zonage à 2 propriétés résidentielles qui ont été manquées sur la carte de zonage. (File/Dossier # 21-363) English/Anglais*

Staff member Lori Bickford presented the request of the Village of Salisbury to include the zoning on two residential properties to rectify a mapping error on the recently adopted Zoning Map. The maps posted in the Village Office throughout the review process identified these two properties as residential. It was determined that, during the final map layout change, the zoning was missed on these properties. She explained that to correct the map it is necessary to go through the amendment process. / *Lori Bickford, membre du personnel, présente la demande du Village de Salisbury visant à inclure le zonage relatif à deux propriétés résidentielles pour corriger une erreur de cartographie sur la carte des zones qui a été adoptée récemment. Les cartes affichées dans le bureau du Village pendant le processus de révision indiquaient que ces deux propriétés étaient résidentielles. Il a été déterminé qu'à l'étape finale de changement de l'établissement du plan, le zonage indiqué était erroné pour ces propriétés. Elle explique que pour corriger la carte, il faut utiliser le processus de modification.*

Staff noted that both properties are identified on the Future Land Use map as residential and, when a conflict occurs between the Municipal Plan and the Zoning By-law, the Plan prevails. However, to avoid future confusion the maps should be consistent. / *Le personnel indique que les deux propriétés sont désignées comme des propriétés résidentielles sur la carte d'utilisation future des terres, et que lorsqu'il y a un conflit entre le plan d'aménagement municipal et l'arrêté de zonage, le Plan a préséance. Cependant, pour éviter toute confusion à l'avenir, les cartes devraient être uniformes.*

Internal and external departments were contacted for comments. / *On a communiqué avec des services internes et externes aux ns de commentaires.*

Staff were in agreement that the request is considered reasonable. Staff member Lori Bickford read the staff recommendation into the record. / *Le personnel convient que cette demande est raisonnable. Lori Bickford (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*



It was moved by Committee Member Edgar LeBlanc and seconded by Committee Member Stanley Dixon that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee RECOMMENDS to Council the amendment to the Village of Salisbury Zoning By-law No. 51-2 which proposes to zone the two properties known as PID 70263751 and 00819185 to residential as these properties are in a residential area and the Future Land Use map identifies them as residential." / *Il est proposé par, Edgar LeBlanc, membre du comité, et appuyé par Stanley Dixon, membre du comité, que le Comité de révision et d'ajustement de l'aménagement du Sud-Est RECOMMANDE au Conseil la modification de l'arrêté de zonage no 51-2 du village de Salisbury, qui propose d'attribuer un zonage résidentiel aux propriétés NID 70263751 et 00819185 puisque ces propriétés sont situées dans une zone résidentielle et que la carte de l'utilisation future des terres leur attribue un zonage résidentiel.*

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. OTHER BUSINESS / AUTRES AFFAIRES

None / aucune

10. NEXT MEETING / PROCHAINE RÉUNION

Next monthly meeting will be held April 28, 2021 at 7:00 pm / La prochaine réunion mensuelle aura lieu à 28 avril 2021 à 19h.

Committee Member Edgar LeBlanc requested to have the record reflect that he had intended to vote nay on item 8 a) rather than item 8 c). / *Edgar LeBlanc, membre du comité, a demandé que le compte rendu indique qu'il avait l'intention de voter non sur le point 8 a) plutôt que sur le point 8 c).*

11. ADJOURNMENT / LEVÉE DE LA RÉUNION

It was moved by Committee Member Stanley Dixon to adjourn the meeting at 9:05 pm. / Il est proposé par Stanley Dixon, membre du comité, de lever la séance à 21 h 05.

H.J. (Harry) McInroy - Chairman